

L'IRREDUCTIBLE...

Mars 2017
N° 40

FO
la force syndicale
Communaux de
AULNAY SOUS BOIS

ÉDITO...



Zoulika Merzoug
Secrétaire Générale FO



La persévérance de notre syndicat FORCE OUVRIÈRE a encore payé.

En effet, depuis plusieurs années nous réclamions la prise en charge du nettoyage des vêtements professionnels des employés du service voirie.

La Municipalité a décidé d'accéder à notre demande et de mettre en place les moyens nécessaires pour le nettoyage.

FORCE OUVRIÈRE se félicite d'avoir enfin été entendu.



ON NE LÂCHE RIEN !

VICTOIRE DU PERSONNEL ET DE FORCE OUVRIÈRE

Grâce à la mobilisation massive des Agents de la Ville lors des manifestations de décembre et de janvier, notre syndicat a obtenu :

LE MAINTIEN INTÉGRAL DU RÉGIME INDÉMNITAIRE POUR :

- ✧ Arrêt maladie pour convalescence suite à une hospitalisation
- ✧ Arrêt maladie pour les agents atteints d'une maladie chronique ou orpheline sur justificatif médical après saisine de la gestionnaire RH.
- ✧ Cures thermales médicalisées
- ✧ Ainsi que:
 - ✧ Les dix jours d'arrêt maladie sans baisse de régime indemnitaire seront pris en compte sur les jours ouvrés et sur l'année civile (projet initial de la Collectivité 10 jours pris en compte sur 365 jours à compter du 1er jour de maladie sur les jours ouvrables).
 - ✧ L'attribution du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents contractuels.

Lors de ce mouvement social qui touchait l'ensemble du personnel de la ville, les agents de la restauration ont souhaité que FORCE OUVRIÈRE en profite pour porter les revendications de ce service.

FORCE OUVRIÈRE A OBTENU :

- ✧ La préservation de la cuisine centrale et le maintien de la qualité des repas
- ✧ La reconduction pour un an de tous les contrats arrivant à échéance en juin 2017
- ✧ La constitution d'un groupe de travail collégial comportant des représentants du personnel
- ✧ L'engagement de la Municipalité de prendre le temps nécessaire pour trouver une solution durable pour le personnel, l'outil de travail et le mode de gestion.



N'EST PLUS A VENDRE

AGENCE PALOMI

CUISINE CENTRAL AULNAY

RUE LOUISON BOBET 93600 | 06/03/2017

ALERTE DISPARITION

COMPTES RENDUS DU CT DISPARUS !

En décembre 2016, notre syndicat s'est trouvé dans l'obligation de faire un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis.

En effet, depuis plusieurs mois nous ne recevions aucun compte-rendu des réunions du comité technique (CT), ils avaient disparu !!!

Notre recours a porté ses fruits. Actuellement les comptes rendus ont été retrouvés et nous sont envoyés en temps et en heure.

A VOTÉ

Votes FO au CTP de janvier, 3 points :

1) Construction pour le nouveau centre nautique.

FO a voté POUR.

Malgré notre opposition à toute forme de délégation de Service Public.

2) Suppression du poste de médecin du travail

FO a voté CONTRE ! **Il est inadmissible de supprimer ce poste essentiel !**

3) Créations et suppressions de postes.

FO a voté CONTRE !

CARTON ROUGE...

Suite au départ du docteur Bertin, la Municipalité décide de supprimer son poste et de ne pas la remplacer !

INACCÉPTABLE !!!

Un seul médecin du travail restera dans la Municipalité à temps partiel (une journée par semaine !)

Les agents seront reçus par une infirmière pour leur visite médicale annuelle.

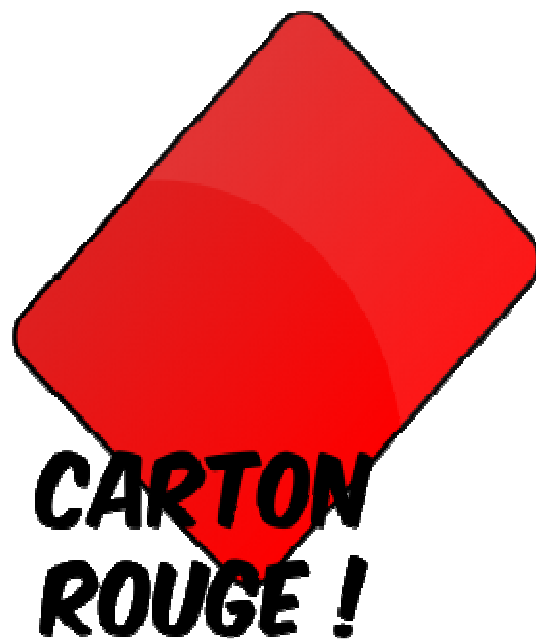
Pourtant certaines pathologies avaient été détectées lors de visites à la médecine pro.

Une infirmière aussi formée et aussi compétente soit-elle, pourra elle se substituer à un médecin ?

LA RÉPONSE EST ÉVIDEMMENT NON !

Deux médecins pour 2300 employés c'était déjà peu, un médecin à temps partiel et une infirmière pour ce même effectif c'est une honte !

FO ADRESSE UN CARTON ROUGE ET ÉXIGE DE LA MUNICIPALITE L'EMBAUCHE D'UN NOUVEAU MÉDECIN DU TRAVAIL À TEMPS PLEIN !!!



AGENTS CONTRACTUELS...

A TRAVAIL ÉGAL SALAIRE ÉGAL !



Plusieurs agents contractuels de la ville ne peuvent prétendre à la N.B.I. Pourtant ces agents travaillent dans les mêmes conditions que les agents titulaires qui touchent cette indemnité.

FORCE OUVRIERE DEMANDE que les agents contractuels concernés puissent avoir une augmentation de leur régime indemnitaire d'un montant égal à la N.B.I. que perçoivent les agents titulaires.

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION

Le décret n° 2016-1156 du 24 août 2016 crée une protection en direction des agents contractuels lanceurs d'alertes ou dénonçant des faits de harcèlement, des délits, etc...

Il précise notamment que ces agents ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure discriminatoire, directe ou indirecte en matière de recrutement, d'affectation, de rémunération, promotion, évaluation, discipline...

Commentaire FO :

Il s'agit d'un nouveau droit pour les agents contractuels de la fonction publique. Cette mesure, bien que nécessaire, rapproche encore une fois le statut des contractuels de celui des fonctionnaires. Pour Force Ouvrière, la véritable garantie à apporter à nos collègues contractuels consiste à les intégrer dans la fonction publique. Fait à Paris, le 1er septembre 2016

PRIME SALISSURE !



FO OBTIENT

Un rattrapage de la prime salissure qui avait été diminué pour 1 agent et supprimer pour 1 autre en 2016...

RESTAURATION



FO INTERVIENT ET OBTIENT

Des réparations et du matériel dans les offices de restauration Paul Éluard et Charles Perrault...

PRIME DE DEPART !



INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE

Le dispositif est de nouveau ré-ouvert pour une période courte à compter du mois de mars....



SALAIRE !

FO OBTIENT

Pour 3 agents des services techniques assumant des fonctions d'encadrant une revalorisation du régime indemnitaire d'une certaine d'euros...

RÉSISTER FO
ET NE PAS LÂCHER la force syndicale

MALADIE ET PRIMES !



FO TÉMOIGNAGE :

Je suis agent de la ville, je travaille à 80 %, je touche environ 1000 € par mois. Je vis seul avec mes enfants. Suite à 10 jours de maladie j'ai perdu 60 € sur mon salaire... Pour certains ça peut sembler peu mais moi je vais mettre plusieurs mois pour m'en remettre !!! Depuis les nombreuses années que je travaille pour la ville je n'ai jamais été malade... **OUI JE SUIS MALADE MAIS NON JE NE SUIS PAS COUPABLE !!!**

STATION DE LAVAGE !

FO INTERVIENT pour la station de lavage des véhicules et signale que la mise hors service du portique de lavage remonte au mois de Février 2016. Un nouveau portique a été inscrit dans le projet de budget 2017 avec la réhabilitation de l'aire de lavage afin de permettre aux véhicules non dimensionnés d'y accéder. Cela améliorera le confort des agent pour le nettoyage des utilitaires ou fourgons.

POUR FO, il est déplorable qu'il ne soit plus possible de laver les véhicules...

FO RAPPELLE que les véhicules de la ville sont la vitrine de notre collectivité. Un véhicule sale ne donne pas une bonne image !!!



AVANCEMENT DE GRADE !



FO DEMANDE POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Que la feuille "avancement de grade et promotion interne" soit de nouveau incorporée à la feuille d'entretien d'évaluation. Les agents doivent connaître l'avis de leur hiérarchie pour passer au grade supérieur.

LES AGENTS DOIVENT POUVOIR CONTESTER SI CET AVIS EST NÉGATIF !!!

Flash Info

FO vous informe du déblocage de l'avancement de grade entre l'échelle C1 et l'échelle C2 : une revendication de longue date de notre syndicat.

Le projet de décret sera présenté au prochain CSFPT.

Il concerne tous les agents titulaires qui sont recrutés sur la première échelle de la catégorie C (Echelle C1, ancienne échelle 3).

Le déblocage entrera en vigueur au lendemain de la publication du décret.

N'ayant aucune information sur une éventuelle rétroactivité, FO demande que la Pré-CAP d'avancement de grade se tienne après la publication du décret pour permettre à un plus grand nombre de collègues d'accéder au grade supérieur



POURQUOI SE SYNDIQUER...

Un syndicat est un groupement de salariés qui, ensemble et librement, décident de défendre leurs intérêts matériels et moraux. Emploi, salaire, conditions de travail, connaître ses droits et les défendre,... Autant de questions qui vont influencer directement et tous les jours la vie des salariés.

C'est bien connu, agir collectivement est plus efficace pour améliorer et défendre ses droits plutôt que seul face à l'employeur qui, lui, dispose de toute l'information et de moyens juridiques par le biais de son organisation professionnelle.

Le syndicalisme a acquis une place dans la société, une place qu'on ne peut ignorer, et c'est sur lui que comptent les salariés pour :

- se faire entendre et défendre leurs intérêts,
- améliorer leurs conditions de travail.

C'est leur moyen d'expression naturel et un droit...

En effet, tout ce qui se rapporte aux conditions de vie ou de travail des salariés est discuté par le syndicat avec l'employeur.

Comme toute association, en général, le syndicat n'existe que par les adhérents qui le composent.

- Se syndiquer, c'est une affaire de solidarité mais aussi de responsabilité personnelle.
- Se syndiquer, c'est donner les moyens au syndicat de mener son action, de peser dans les décisions, de donner à chacun une vie meilleure.

*** Pour inFO : les cotisations sont directement déductible de vos impôts sur le revenu à hauteur de 66%.**

C'est aussi acquérir des droits :

- l'accès privilégié à des informations relatives à notre collectivité ;
- l'envoi des inFOs syndicales ;
- l'envoi du "FO Spécial impôts", pour vous aider à remplir votre déclaration d'impôts ;
- l'affiliation à l'AFOC, l'association FO de défense des consommateurs ;
- le conseil juridique FO, en cas de litige professionnel ;
- au bénéfice d'informations particulière sur les salaires, la retraite, le statut, etc...
- une réduction fiscale égale à 66% du montant des cotisations syndicales.

ADHÉREZ A FO : UN SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT, PAS UN PARTI !!!

- BULLETIN D'ADHESION -

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tel:

Ville:

Code Postal:

Signature:

FO
la force syndicale
COMMUNAUTÉ DES
AULNAY SOUS BOIS

Veillez renvoyer le bulletin d'adhésion à FO : 19/21, rue Jacques Duclos 93600 Aulnay Sous Bois ou par Mail : fo.aulnay@gmail.com.